



COMPTE RENDU DES CAPL filière GP concernant les affectations des agents C et B au 1^{er} avril 2012

Compte tenu du peu d'arrivées sur le département : 2 B et 2 C et des vacances de postes : 1 à la trésorerie du CHU, 1 à la trésorerie de Montbrison, 3 à la DDFIP et 1 au pôle de recouvrement spécialisé le mouvement était très réduit. **Donc 4 arrivées pour 6 postes vacants.**

2 postes restent vacants faute de candidats, le PRS et la Trésorerie du CHU.

En interne, une cadre B de st Bonnet le Château obtient Montbrison et est remplacée par un B muté sur la Loire

Et un B DDFIP est muté sur le SIP nord.

Le B et les 2 C restants arrivants de l'extérieur au département sont affectés à la DDFIP.

Aucun cadre C n'obtient satisfaction en demande interne au département.

Cependant la CGT Finances Publiques sera vigilante au mouvement de septembre afin que l'on obtienne plus de mouvement en interne .

QUESTIONS DIVERSES

Rappel sur les listes d'aptitudes de C en B par la Direction, au final 10 agents FGP et 10 Agents FF sont sur le projet, donc 1 filière fiscale de plus qu'annoncé au départ.

La publication sur ULYSSE est faite par ordre d'ancienneté et pas par ordre de mérite.

M Blanc a insisté sur la modification dans la filière GP de l'utilisation de la note + 0,01. Celle-ci étant désormais considérée comme une promesse d'obtention d'un 0,02 l'année suivante si tout va bien, il a été demandé aux chefs de service de n'accorder de 0,01 que dans cette condition.

Nous avons questionné MC Grimm sur l'application du jour de carence prévu par la loi depuis le 1/01/2012 en cas de congé maladie. Pour l'instant le décret d'application n'est pas sorti donc pas d'application à ce jour mais pas de certitude sur un éventuel effet rétroactif. A suivre donc de près.

Autre précision apportée par M Blanc sur les postes de l'équipe de renfort, dorénavant il y aurait un examen des demandes pour vérifier le profil des candidats. Nous avons répondu que ce genre de « casting » n'était pas prévu par les textes et que la Direction n'avait pas le droit d'effectuer ce genre de sélection.

Réponse de M Blanc : il faut que les candidats soient bien conscients de la mobilité sur le département que cela induit, mais je crois que les postulants le savent !